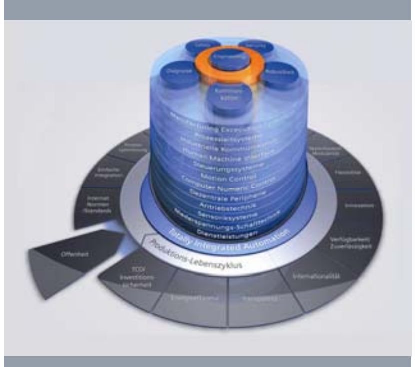


Simatic S7-1200 Liste de prix 04/2011

Answers for industry.



Données de commande	Numéro de commande	Prix €	Prix CHF
Logiciel de programmation Step7 basic			
Step7 Basic V11 avec WinCC Basic Nouveau!	6ES7 822-0AA01-0YA0	299.00	403.65
Step7 Basic V11 SUS Contrat de maintenance et de mise à jour logicielle d'une durée d'un an avec prolongation automatique. Prix par an Nouveau!	6ES7 822-0AA00-0YL0	80.00	108.00
Upgrade Step7 Basic V10.5 sur Step7 basic V11 avec WinCC Basic V11 Nouveau!	6ES7 822-0AA01-0YE0	100.00	135.00
Powerpack Step7 Basic V11 sur Step7 professional V11 pour la programmation de SIMATIC S7-1200, S7-300, S7-400, WinAC Controller Nouveau!	6ES7 822-1AA01-0YC5	1'600.00	2'160.00

Configuration minimale requise:

Windows
- XP (Home ou Pro) SP3
- Vista (Basic, Premium, Business, Ultimate) SP1

RAM
- A partir de 1 GB

Processeur
- A partir de Pentium 4 avec 1,7 GHz

Définition d'écran
- A partir de 1024 x 768

Starter-Kit			
Contenu:			
Kit de démarrage CPU 1212C AC/DC/Relais Offre complète SIMATIC S7-1200, Starter-Box, composée de: ▪ CPU 1212C AC/DC/Relais, ▪ Simulateur pour les entrées numériques ▪ STEP 7 BASIC V10.5 ▪ CD avec documentation S7-1200 complet ▪ Matériel d'information en coffret Systainer	6ES7 212-1BD30-4YB0	359.00	484.65
Starter-Kit SIMATIC S7-1200 + KTP400 mono PN Offre complète SIMATIC S7-1200, Starter-Box, composée de: ▪ CPU 1212C AC/DC/Relais, ▪ KTP 400 Basic mono PN ▪ STEP 7 BASIC V10.5 ▪ Simulateur pour les entrées numériques ▪ Câble TP SIMATIC Industrial Ethernet ▪ CD avec documentation S7-1200 complète ▪ Matériel d'information en coffret Systainer	6AV6 651-7AA01-3AA0	499.00	673.65
Starter-Kit SIMATIC S7-1200 + KTP600 color PN Offre complète SIMATIC S7-1200, Starter-Box, composée de: ▪ CPU 1212C AC/DC/Relais, ▪ KTP 600 Basic color PN ▪ STEP 7 BASIC V10.5 ▪ Simulateur pour les entrées numériques ▪ Câble TP SIMATIC Industrial Ethernet ▪ CD avec documentation S7-1200 complète ▪ Matériel d'information en coffret Systainer	6AV6 651-7DA01-3AA0	799.00	1'078.65
Manuel d'utilisation			
Manuel système S7-1200 Pour SIMATIC S7-1200 et Step 7 basic V10.5 anglais	6ES7 298-8FA30-8BH0	35.00	47.25
Manuel système S7-1200 Pour SIMATIC S7-1200 et Step 7 basic V10.5 allemand	6ES7 298-8FA30-8AH0	35.00	47.25

Données de commande	Numéro de commande	Prix €	Prix CHF
CPU's			
CPU 1211 DC/DC/DC (extensible avec un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 24V DC 6 entrées numériques 24V DC, 4 sorties numériques, Transistor 0.5A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 25 KB	6ES7 211-1AD30-0XB0	145.00	195.75
CPU 1211 AC/DC/Relais (extensible avec un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 115V/230V AC 6 entrées numériques 24V DC, 4 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 25 KB	6ES7 211-1BD30-0XB0	145.00	195.75
CPU 1211 DC/DC/Relais (extensible avec un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 24V DC 6 entrées numériques 24V DC, 4 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 25 KB	6ES7 211-1HD30-0XB0	145.00	195.75
CPU 1212 DC/DC/DC (extensible par 2 modules, un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 24V DC 8 entrées numériques 24V DC, 6 sorties numériques, Transistor 0.5A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 25 KB	6ES7 212-1AD30-0XB0	195.00	263.25
CPU 1212 AC/DC/Relais (extensible par 2 modules, un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 115V/230V AC 8 entrées numériques 24V DC, 6 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 25 KB	6ES7 212-1BD30-0XB0	195.00	263.25
CPU 1212 DC/DC/Relais (extensible par 2 modules, un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 24V DC 8 entrées numériques 24V DC, 6 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 25 KB	6ES7 212-1HD30-0XB0	195.00	263.25
CPU 1214 DC/DC/DC (extensible par 8 modules, un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 24V DC 14 entrées numériques 24V DC, 10 sorties numériques, Transistor 0.5A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 50 KB	6ES7 214-1AE30-0XB0	295.00	398.25
CPU 1214 AC/DC/Relais (extensible par 8 modules, un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 115V/230V AC 14 entrées numériques 24V DC, 10 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 50 KB	6ES7 214-1BE30-0XB0	295.00	398.25
CPU 1214 DC/DC/Relais (extensible par 8 modules, un Signal board et 3 modules de communication) Tension d'alimentation 24V DC 14 entrées numériques 24V DC, 10 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A 2 entrées analogiques 10 bit, 0..10V DC Mémoire de travail 50 KB	6ES7 214-1HE30-0XB0	295.00	398.25

Indication pour l'alimentation des modules d'extension S7-1200:

Tous les modules d'extension doivent être alimentés en 24VDC par une alimentation stabilisée.

Données de commande		Numéro de commande	Prix €	Prix CHF
Module d'extension on board (signal board)				
SB 1221 5V DC 200 kHz 4 entrées numériques 5V DC		6ES7 221-3AD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1221 24V DC 200 kHz 4 entrées numériques 24V DC		6ES7 221-3BD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1222 5V DC 200 kHz 4 sorties numériques 5V DC, 0.1 A		6ES7 222-1AD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1222 24V DC 200 kHz 4 sorties numériques 24V DC, 0.1 A		6ES7 222-1BD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1223 DC/DC 2 entrées numériques 24V DC 2 sorties numériques 24V DC, 0.5A		6ES7 223-0BD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1223 5V DC/DC 200 kHz 2 entrées numériques 5V DC 2 sorties numériques 5V DC, 0.1A		6ES7 223-3AD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1223 24V DC/DC 200 kHz 2 entrées numériques 24V DC 2 sorties numériques 24V DC, 0.1A		6ES7 223-3BD30-0XB0	50.00	67.50
SB 1231 AI RTD 1 AE 16 Bit RTD, Typ: type: platine (Pt), ou résistance	Nouveau!	6ES7 231-5PA30-0XB0	75.00	101.25
SB 1231 AI TC 1 AE 16 Bit TC, Typ: J, K Plage de tension: ±80 mV	Nouveau!	6ES7 231-5QA30-0XB0	75.00	101.25
SB 1232 AQ 1 sortie analogique 12 Bit, ± 10V DC / 0-20 mA	Nouveau!	6ES7 232-4HA30-0XB0	75.00	101.25
SB 1231 AI 1 AE 12 Bit ±10 V DC, ±5 V DC, ±2,5 V DC ou 0–20 mA	Nouveau!	6ES7 231-4HA30-0XB0	50.00	67.50
SB 1232 AQ 1 sortie analogique 12 Bit, ± 10V DC / 0-20 mA		6ES7 232-4HA30-0XB0	75.00	101.25
Module d'extension numériques (signal module)				
SM 1221 8 entrées numériques 24V DC		6ES7 221-1BF30-0XB0	85.00	114.75
EM 1221 16 entrées numériques, 24V DC, isolées galvaniquement		6ES7 221-1BH30-0XB0	135.00	182.25
SM 1222 8 sorties numériques Transistor 24V DC, 0.5A par sortie		6ES7 222-1BF30-0XB0	85.00	114.75
SM 1222 16 sorties numériques Transistor 24V DC, 0.5A par sortie		6ES7 222-1BH30-0XB0	135.00	182.25
SM 1222 8 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A		6ES7 222-1HF30-0XB0	85.00	114.75
SM 1222 16 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A		6ES7 222-1HH30-0XB0	135.00	182.25
SM 1223 8 entrées numériques 24V DC 8 sorties numériques Transistor 24V DC, 0.5A par sortie		6ES7 223-1BH30-0XB0	135.00	182.25
SM 1223 8 entrées numériques 24V DC 8 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A		6ES7 223-1PH30-0XB0	135.00	182.25
SM 1223 8 entrées numériques 120/230V AC 8 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A	Nouveau!	6ES7 223-1QH30-0XB0	185.00	249.75

Données de commande	Numéro de commande	Prix €	Prix CHF
SM 1223 16 entrées numériques 24V DC 16 sorties numériques Transistor 24V DC, 0.5A par sortie	6ES7 223-1BL30-0XB0	215.00	290.25
SM 1223 16 entrées numériques 24V DC 16 sorties numériques Relais 30V DC / 230V AC, 2A	6ES7 223-1PL30-0XB0	215.00	290.25
Modules d'extension analogiques			
SM 1231 4 entrées analogiques, 13 bit, +10V DC / 0..20mA	6ES7 231-4HD30-0XB0	175.00	236.25
SM 1231 8 entrées analogiques, 12 bit, +10V, +5V, +2.5V DC / 0..20mA 12 Bit + signe ou 13 Bit ADC	6ES7 231-4HF30-0XB0	285.00	384.75
SM 1231 RTD 4 entrées analogiques, RTD 16 bit, type: platine (Pt), cuivre (Cu), nickel (Ni) ou résistance	6ES7 231-5PD30-0XB0	245.00	330.75
SM 1231 RTD *Nouveau!* 8 entrées analogiques, RTD 16 bit, type: platine (Pt), cuivre (Cu), nickel (Ni) ou résistance	6ES7 231-5PF30-0XB0	395.00	533.25
SM 1232 TC 4 entrées analogiques, TC 16 bit, type: J, K, T, E, R, S, N, C, TXK/XK(L); ±80 mV	6ES7 231-5QD30-0XB0	245.00	330.75
SM 1232 TC 8 entrées analogiques, TC 16 bit, type: J, K, T, E, R, S, N, C, TXK/XK(L); ±80 mV *Nouveau!*	6ES7 231-5QA30-0XB0	354.00	477.90
SM 1232 2 sorties analogiques, 14 bit, +10V DC / 0..20mA, 13 bit	6ES7 232-4HB30-0XB0	185.00	249.75
SM 1232 4 sorties analogiques, 14 bit, +10V DC / 0..20mA, 13 bit	6ES7232-4HD30-0XB0	295.00	398.25
SM 1234 4 entrées analogiques, 14 bit, +10V DC / 0..20mA, 13 bit 2 sorties analogiques, 14 bit, +10V DC / 0..20mA 13 bit	6ES7 234-4HE30-0XB0	255.00	344.25
Modules d'extension de communication (max. 3 CM par CPU)			
CM 1241 RS485 Module de communication en qualité de module d'extension du côte gauche de la CPU avec une Interface RS 485	6ES7 241-1CH30-0XB0	100.00	135.00
CM 1241 RS232 Module de communication en qualité de module d'extension du côte gauche de la CPU avec une Interface RS 232	6ES7 241-1AH30-0XB0	100.00	135.00
CM 1243-5 PROFIBUS DP-Master Module de communication en qualité de module d'extension du côte gauche de la CPU, 24 VDC, 1x connecteur D-sub 9-pin, maître DP pour jusqu'à 16 stations esclaves (par exemple ET 200) *Nouveau!*	6GK7 243-5DX30-0XE00	330.00	445.50
CM 1242-5 PROFIBUS DP-Slave Module de communication en qualité de module d'extension du côte gauche de la CPU, 24 VDC 1x connecteur D-sub 9-pin *Nouveau!*	6GK7 242-5DX30-0XE0	220.00	297.00
CP 1242-7 GPRS Module de communication en qualité de module d'extension du côte gauche de la CPU, 24 VDC 1xconnecteur antenne SMA, 1x logement pour carte SIM *Nouveau!*	6GK7 242-7KX30-0XE0	400.00	540.00
CSM 1277 SIMATIC NET Switch Compact Switch Modul Tension d'alimentation 24V DC 4 x RJ-45 avec MDI-X pinning 10/100 Mbit/s (semi/full duplex), floating	6GK7 277-1AA00-0AA0	95.00	128.25

Données de commande		Numéro de commande	Prix €	Prix CHF
Module pour Teleservice				
TS Adapter IE Basic, Nominal 24 V DC 1x connecteur RJ45 pour la liaison à un PC/PG ou au système d'automatior	Nouveau!	6ES7 972-0EB00-0XA0	225.00	303.75
TS Module Modem pour raccordement au réseau téléphonique analogique	Nouveau!	6ES7 972-0MM00-0XA0	175.00	236.25
TS Module ISDN pour raccordement au réseau ISDN	Nouveau!	6ES7 972-0MD00-0XA0	225.00	303.75
TS Module RS232 pour raccordement à un modem externe	Nouveau!	6ES7 972-0MS00-0XA0	75.00	101.25
TS Module GSM pour la liaison au réseau GSM/GPRS	Nouveau!	6ES7 972-0MG00-0XA0	200.00	270.00
SINAUT ANT 794-4MR ANTENNE Antenne GSM-Quadband. omnidirectionnelle pour MD720-3 et MD740-1. Résistant aux intempéries, pour intérieur et extérieur. Câble de raccord 5m "faible atténuation" fixé à demeure à l'antenne. Connecteur SMA. Equerre de montage, visse cheville inclues. Pour la liaison au réseau GSM/GPRS	Nouveau!	6NH9 860-1AA00	36.00	48.60
Conduite / Supervision				
KP300 Basic mono PN Ecrand FSTN avec rétroéclairage 4 couleurs, Clavier à 10 touches 3,6" LCD Display	Nouveau!	6AV6 647-0AH11-3AX0	180.00	243.00
KTP400 Basic mono PN Ecran tactile et 4 touches de fonction programmables 3,8“ LCD mono FSTN display avec 4 niveaux de gris		6AV6 647-0AA11-3AX0	250.00	337.50
KTP600 Basic mono PN Ecran tactile et 6 touches de fonction programmables 5,7“ LCD mono FSTN avec 4 niveaux de gris.		6AV6 647-0AB11-3AX0	400.00	540.00
KTP600 Basic color PN Ecran tactile et 6 touches de fonction programmables 5,7“ LCD TFT avec 256 couleurs		6AV6 647-0AD11-3AX0	600.00	810.00
KTP1000 Basic color PN Ecran tactile et 8 touches de fonction programmables 10,4“ TFT avec 256 couleurs		6AV6 647-0AF11-3AX0	1'400.00	1'890.00
KTP1500 Basic color PN Ecran tactile 15,0“ TFT avec 256 couleurs		6AV6 647-0AG11-3AX0	2'400.00	3'240.00
Alimentations au design S7-1200 et SITOP Power Alimentations stabilisées adaptées au S7-1200 Tension d'entrée: 115/230 VAC, 50/60 Hz				
PM 1207 Power Supply 2,5A S7-1200 Design Plage d’entrée 85…132/170…264V AC commutable 50/60Hz Tension de sortie 24V DC Intensité nominale 2,5A Largeur 70 mm (montage vertical, espacement côté droit ou gauche pas nécessaire)		6EP1 332-1SH71	85.00	114.75
SITOP smart 24 / 2,5 Plage d’entrée 85…132/170…264V AC commutable 50/60Hz Tension de sortie 24V DC Intensité nominale 2,5A Largeur 32,5 mm (montage vertical, espacement côté droit ou gauche pas nécessaire)		6EP1 332-2BA10	87.00	117.45
SITOP smart 24 / 5 (également disponible avec PFC) Plage d’entrée 85…132/170…264V AC commutable 50/60Hz Tension de sortie 24V DC Intensité nominale 5A Largeur 50 mm (montage vertical, espacement côté droit ou gauche pas nécessaire)		6EP1 333-2AA01	104.00	140.40
SITOP smart 24 / 10 (également disponible avec PFC) Plage d’entrée 85…132/170…264V AC commutable 50/60Hz Tension de sortie 24V DC Intensité nominale 10A Largeur 70 mm (montage vertical, espacement côté droit ou gauche pas nécessaire)		6EP1 334-2AA01	145.00	195.75

Données de commande	Numéro de commande	Prix €	Prix CHF
Accessoires (pour toutes les variantes)			
Câble d'extension d'entrées/sorties Câble d'extension de 2 m entre CPU ou module d'extension et module d'extension (seulement une d'extension par configuration autorisée)	6ES7 290-6AA30-0XA0	45.00	60.75
Ethernet TP XP Cord RJ45/RJ45 0,5m Cordon TP Croisé 4x2 Confectionnée avec 2 Connecteurs RJ45	6XV1 870-3RE50	16.00	21.60
Ethernet TP XP Cord RJ45/RJ45 1,0 m Cordon TP Croisé 4x2 Confectionnée avec 2 Connecteurs RJ45	6XV1 870-3RH10	17.00	22.95
Ethernet TP XP Cord RJ45/RJ45 2,0m Cordon TP Croisé 4x2 Confectionnée avec 2 Connecteurs RJ45	6XV1 870-3RH20	19.00	25.65
Simulateur d'entrées pour les CPU 1211C et 1212C 8 commutateurs mini pour les entrées numériques DC	6ES7 274-1XF30-0XA0	80.00	108.00
Simulateur d'entrées pour la CPU 1214C 14 commutateurs mini pour les entrées numériques DC	6ES7 274-1XH30-0XA0	110.00	148.50
Simatic carte mémoire 2 MB	6ES7 954-8LB01-0AA0	50.00	67.50
Simatic carte mémoire 24 MB	6ES7 954-8LF01-0AA0	250.00	337.50
E/S Bornier, paquet rechange, étamé Pour des module digitale à 8 / 16 ch. (4 pièce à 7 vis)	6ES7292-1AG30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, étamé Pour les sorties digitales des CPU 1211C / 1212C (4 pièce à 8 vis)	6ES7 292-1AH30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, étamé Pour des module digitale à 32 ch. (4 pièce à 11 vis)	6ES7292-1AL30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, étamé Pour les sorties digitale des CPU 1214C (4 pièce à 12 vis)	6ES7292-1AM30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, étamé Pour les entrées digitale des CPU 1211C / 1212C (4 pièce à 14 vis)	6ES7292-1AP30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, étamé Pour les entrées digitale des CPU 1214C (4 pièce à 20 vis)	6ES7292-1AV30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, doré Pour les entrées analogique des CPU (4 pièce à 3 vis)	6ES7292-1BC30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, doré Signalboard (4 pièce à 6 vis)	6ES7292-1BF30-0XA0	20.00	27.00
E/S Bornier, paquet rechange, doré Pour des module analogique à 8 / 16 ch. (4 pièce à 7 vis)	6ES7292-1BG30-0XA0	20.00	27.00

Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour le commerce de produits (Version 09.2008)

1. Généralités

1.1 Toute offre non assortie d'un délai d'acceptation est dépourvue d'effet obligatoire.

1.2 Les présentes Conditions de livraison sont obligatoires lorsque notre offre ou nos listes de produits/prix, ou notre confirmation de commande les déclarent applicables. Les conditions de l'acheteur qui dérogeraient aux présentes conditions de livraison ne seront valables que si nous les avons acceptées expressément par écrit.

1.3 Si notre livraison comporte également des programmes software en vente dans le commerce, y compris la documentation afférente, les conditions de livraison ou les contrats de licences des tiers fournisseurs concernés sont seuls applicables.

1.4 En cas de réalisation d'ouvrages selon les spécifications de l'acheteur, nos "Conditions générales pour l'exécution d'ouvrages selon spécifications du maître de l'ouvrage" sont applicables.

2. Prospectus publicitaires, plans et documents techniques

2.1 Sauf stipulation contraire, les prospectus et catalogues publicitaires ne nous engagent pas. Les indications figurant sur les documents techniques ne nous engagent que si elles ont été garanties expressément.

2.2 Chaque partie conserve tous ses droits aux plans, documents techniques et programmes software qu'elle a remis à l'autre partie contractante. Cette dernière reconnaît ses droits et elle s'engage à ne pas rendre des plans, documentation et programmes software accessibles à des tiers, ni à les affecter à un autre but que celui pour lequel ils lui ont été remis, sans accord écrit préalable de l'autre partie contractante.

3. Prix

3.1 Sauf stipulation contraire, nos prix sont énoncés en francs suisses. Les livraisons aux maîtres d'ouvrage en Suisse s'entendent départ usine (à savoir de notre lieu d'entreposage en Suisse), selon INCOTERMS 2000.

3.2 Si les conditions qui sont à la base de la formation des prix se modifient, en particulier en cas de changement des parités monétaires ou des impôts d'Etat/administratifs, redevances, taxes, droits de douane, etc. entre le moment de l'offre et la date convenue pour la livraison, nous sommes en droit d'adapter nos prix et conditions aux modifications intervenues.

4. Conditions de paiement

4.1 Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables immédiatement et, au plus tard, le 30ème jour après la date de facturation, sans escompte, ni autre déduction. Les paiements doivent être effectués sur l'un de nos comptes auprès des banques indiquées sur nos factures. Le paiement est considéré comme ayant été effectué si le montant dû est crédité en francs suisses sur l'un de ces comptes et s'il est à notre libre disposition. Une compensation avec une contreprétention n'est pas admissible.

4.2 Si l'acheteur ne respecte pas les délais de paiement convenus, il est en demeure sans interpellation et est tenu d'acquitter dès le 31ème jour à compter de la date de la facturation un intérêt moratoire de 8% p.a.

5. Réserve de propriété

Nous demeurons propriétaires de la totalité de la livraison jusqu'à paiement intégral du montant convenu. Dès la conclusion du contrat, l'acheteur nous autorise à faire inscrire une réserve de propriété dans les registres publics, selon les lois nationales entrant en ligne de compte, et à remplir à cet effet toutes les formalités nécessaires. L'acheteur maintiendra en état à ses frais les objets livrés pendant la durée de la réserve de propriété et il les assurera en notre faveur contre le vol, le bris, le feu, l'eau et les autres risques. En outre, il prendra toutes les mesures utiles pour empêcher toute atteinte ou annulation de notre droit de propriété.

6. Délai de livraison

6.1 Le délai de livraison convenu court dès réception d'une commande écrite, dont les conditions commerciales et techniques ont été bien précisées et que toutes les formalités administratives aient été effectuées, respectivement remplies. Le délai de livraison est considéré comme ayant été respecté si, à son échéance, la livraison a été effectuée ou si l'acheteur a été informé qu'elle est prête à être expédiée.

6.2 Le délai de livraison est prorogé de manière appropriée:

- lorsque les indications nécessaires à l'exécution du contrat ne nous ont pas été communiquées en temps utile, ou si l'acheteur exige après-coup des modifications ou des compléments entraînant un retard des livraisons ou des prestations;

- lorsque surviennent des empêchements que nous ne pouvons écarter en dépit de la diligence requise, que ce soit chez nous, chez l'acheteur ou chez un tiers. Sont considérés comme de tels empêchements, notamment des mesures ou omissions des autorités; désordres civils, mobilisation, guerre; conflits de travail, lockout, grèves, accidents et autres perturbations graves de l'exploitation; épidémies, événements naturels ; activités terroristes. Le cas échéant, les parties contractantes conviendront d'une adaptation adéquate du contrat;

- lorsque l'acheteur ou un tiers auquel il a fait appel est en retard dans l'exécution des travaux qui lui incombent ou dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles, ou encore si l'acheteur ne respecte pas les conditions de paiement.

6.3 En cas de livraison tardive, l'acheteur est en droit de faire valoir une indemnité pour nonrespect du délai de livraison, pour autant qu'il soit démontré que le retard nous est imputable et que l'acheteur rende vraisemblable que ce retard a entraîné un dommage. Aucun dédommagement n'est dû si l'acheteur bénéficie d'une livraison de remplacement en temps utile. L'indemnité pour non-respect du délai de livraison s'élève au maximum à 0,5 % pour chaque semaine complète, sans excéder toutefois au total 5 % du prix contractuel de la part tardive de la livraison. Les deux premières semaines de retard ne donnent pas droit à une prétention pour non-respect du délai de livraison. Lorsque le maximum de la prétention pour non-respect du délai de livraison est atteint, l'acheteur doit nous fixer par écrit un délai supplémentaire approprié. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté pour des motifs qui nous sont imputables, l'acheteur est en droit de refuser la part tardive de la livraison. Si, pour des raisons d'ordre économique, on ne peut raisonnablement attendre de lui une acceptation partielle, il est en droit de se départir du contrat et d'exiger le remboursement des paiements déjà effectués moyennant restitution des livraisons intervenues.

6.4 L'acheteur ne jouit d'aucun droit, ni prétention, pour retard de livraison ou de prestations, à l'exception de ceux expressément mentionnés au chiffre 6 du présent contrat. De plus amples prétentions à dommages intérêts n'existent que dans les cas de faute grave ou d'intention délictueuse et cela seulement si l'indemnité pour non-respect du délai de livraison ne suffit pas à couvrir le dommage.

7. Transfert des profits et risques

Les profits et risques passent à l'acheteur au plus tard lorsque la livraison quitte notre usine. Si l'expédition est retardée à la demande de l'acheteur ou pour d'autres motifs qui ne nous sont pas imputables, le risque passe à l'acheteur à la date initialement prévue de la livraison au départ de notre usine. A partir de ce moment, la livraison est entreposée et assurée pour le compte et aux risques de l'acheteur.

8. Vérification et acceptation

8.1 La livraison est vérifiée chez nous conformément aux usages avant expédition. Si l'acheteur exige des vérifications supplémentaires, ces dernières devront faire l'objet d'une convention distincte et être prises en charge par l'acheteur. Une vérification particulière avant acceptation, ainsi que la fixation des conditions s'y référant feront l'objet d'une convention distincte.

8.2 L'acheteur est tenu de vérifier la livraison et les prestations dans un délai approprié et de nous notifier immédiatement par écrit des défauts éventuels. S'il ne le fait pas, la livraison et les prestations seront considérées comme acceptées, sous réserve de défauts cachés éventuels.

8.3 Nous remédierons dans les meilleurs délais aux défauts notifiés selon chiffre 8.2, à notre choix par une réparation ou par une livraison de remplacement. L'acheteur devra nous accorder à cet effet le temps nécessaire et l'occasion. Les pièces défectueuses remplacées deviendront notre propriété.

8.4 L'acheteur ne jouit d'aucun droit, ni prétention, à l'exception de ceux expressément mentionnés aux chiffres 8 et 9 (Garantie, responsabilité en raison de défauts cachés) pour des défauts de quelque nature que ce soit de la livraison ou des prestations.

9. Garantie, responsabilité en raison des défauts cachés

9.1 Sauf stipulations contraires, le délai de garantie est de 12 mois pour l'objet livré. Il court dès que la livraison concernée quitte notre usine. Si l'expédition est retardée pour des motifs qui ne nous sont pas imputables, le délai de garantie échoit au plus tard 18 mois après l'envoi de l'avis informant l'acheteur que la livraison est prête à l'expédition. Pour les éléments remplacés ou réparés de la livraison, le délai de garantie est de 6 mois à compter de leur remplacement ou de l'achèvement de la réparation, pour le cas où le délai de garantie prévu au paragraphe précédent expire auparavant.

9.2 Le droit de garantie s'éteint prématurément si l'acheteur ou des tiers procèdent, sans notre consentement écrit préalable, à des modifications ou à des réparations ou si l'acheteur, en cas de défaut, ne prend pas immédiatement les mesures propres à réduire le dommage et ne nous donne pas la possibilité d'y remédier.

9.3 Sur demande écrite de l'acheteur, nous nous engageons - à notre choix - à réparer ou à remplacer aussi rapidement que possible tous les éléments de la livraison qui, jusqu'à l'expiration du délai de garantie, sont reconnus défectueux ou inutilisables en raison de mauvais matériaux, d'une conception erronée ou d'une fabrication défectueuse. Sur demande, les pièces qui font l'objet de la réclamation nous seront remises. Dans la mesure où des éléments défectueux doivent être remplacés, ils deviennent notre propriété.

A l'expiration du délai de garantie selon chiffre 9.1, alinéa 1, la prestation de garantie pour les éléments remplacés ou réparés (chiffre 9.1, al. 2) de la livraison ne s'étend qu'aux éléments remplacés ou réparés en cause. Les frais de démontage, de transport et de remontage de ces éléments sont à la charge de l'acheteur.

9.4 Les qualités garanties ne sont que celles décrites expressément comme telles dans les spécifications. La garantie n'est valable que jusqu'à l'expiration du délai de prestation de garantie. Si les qualités garanties ne sont pas ou ne sont que partiellement remplies, l'acheteur a en premier lieu le droit d'exiger de nous une amélioration immédiate. A cet effet, l'acheteur accordera le temps nécessaire et l'occasion. Si l'amélioration échoue ou n'est que partiellement satisfaisante, l'acheteur a droit à une réduction équitable du prix. Si le défaut est d'une gravité telle qu'on ne puisse y remédier dans un délai équitable et si la livraison ou les prestations ne sont pas utilisables pour le but indiqué ou seulement dans une mesure sensiblement moindre, l'acheteur a le droit de refuser l'acceptation de l'élément défectueux de la livraison, si - pour des raisons d'ordre économique - une acceptation partielle ne peut lui être raisonnablement demandée. Nous ne pourrons être obligés qu'à restituer les montants payés pour les éléments affectés par la résiliation du contrat.

9.5 Sont exclus de la garantie et de la responsabilité les dommages dont il ne peut être prouvé qu'ils découlent de mauvais matériaux, de constructions erronées ou d'exécutions défectueuses, par exemple d'usure naturelle, d'entretien insuffisant, d'inobservation de prescriptions d'exploitation, de sollicitations excessives, d'usage de moyens de production inappropriés, d'influences chimiques ou électrolytiques, de travaux de fabrication ou de montage qui n'ont pas été exécutés par nos soins, ainsi que pour toutes autres causes qui ne nous sont pas imputables.

9.6 La condition d'une prestation de garantie en cas de programme défectueux de software est que l'erreur contenue dans la version originale non modifiée du programme software en cause puisse se reproduire et qu'au surplus elle soit prouvée de manière aussi détaillée que possible. En cas de perte ou d'endommagement de données et/ou de matériel de supports de données, la garantie ne comprend pas les dépenses afférentes à la réacquisition des données perdues.

9.7 L'acheteur n'a aucun droit, ni prétention en raison de défauts de matériel, construction ou exécution, ou d'absence de qualité garantie, à l'exception de celles expressément mentionnées aux chiffres 9.1 à 9.4.

10. Autres responsabilités

Toute autre prétention de l'acheteur, à l'exception de celles expressément mentionnées dans les présentes conditions de livraison, quelles que soient leurs bases juridiques, notamment des prétentions non expressément mentionnées en dommages-intérêts, réductions, annulation du contrat ou dénonciation du contrat, sont exclues.

En aucun cas, l'acheteur ne peut exiger la réparation de dommages qui ne sont pas causés à l'objet même de la livraison, telles que pertes de production, pertes d'exploitation, pertes d'affaires, pertes de gain, ainsi que de tous autres dommages directs ou indirects. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas dans les cas de négligence grossière ou d'intention délictueuse, ou lorsque des dispositions légales contraires de nature impérative sont applicables.

11. Règlement relatif à l'exportation

11.1 Nos offres et devis ne sont valides, et le contrat ne peut être executé que sous réserve qu'il ne s'oppose à aucune règlementation relative aux exportations ou importations, ou aux obligations douanières, ou à des mesures d'embargo ou à d'autres sanctions, et en particulier aucune loi relative au contrôle des exportations.

11.2 En cas de revente, cession ou d'exportations des biens qui font l'objet du présent contrat, l'acheteur s'engage à respecter les conditions prévues par la Loi Fédérale sur le Contrôle des Biens utilisables à des Fins civiles et militaires et des Biens militaires spécifiques, par l'Ordonnance sur le Contrôle des Biens, par les conditions d'exportation applicables à son siège ainsi que les conditions des « US Export Administration Regulations » et de la « Commerce Control List ». Il s'engage à appliquer les mêmes conditions aux parties auxquelles il cède ces biens.

12. Droit applicable

Le rapport contractuel est régi par le droit matériel suisse. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, du 11 avril 1980 (dénommée "Droit de vente viennois") n'est pas applicable.

13. For juridique

Le for juridique est à Lausanne ou, à défaut, à Zurich, tant pour l'acheteur que pour nous.

Nous sommes toutefois en droit d'actionner également l'acheteur à son siège social.

Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour le commerce de produits (Version 09.2008)

Complément des « Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA » pour toutes les lignes de produits de la technique d'automatisation et d'entraînement (Automation and Drives)

---

14. Prix (complément de l'art. 3 CGL-P)

Les prix sont calculés sur la base d'un cours (cours de vente des devises) de 1,00 EUR = 1,63* Frs (*valable du 01.10.2008 au 30.09.2009). En cas de modifications paritaires dépassant 2 points d'ici le jour de livraison, les prix seront ajustés.

Les prix de l'offre s'entendent DDP (Incoterms 2000) ; il s'agit de prix nets, taxe à la valeur ajoutée (TVA) non comprise, sans aucun escompte. Les prix bruts fournis à titre indicatif et publiés dans nos catalogues et listes de prix servent de base au calcul des prix.

Les prix des produits contenant de l'argent, du plomb, de l'aluminium et/ou du cuivre sont susceptibles d'un réajustement en cas de dépassements des cours limites de base respectifs. Le calcul des majorations s'effectue sur la base du cours respectif de l'argent, du plomb mis en œuvre dans les câbles, de l'aluminium mis en œuvre dans les câbles ou du cuivre électrolytique au jour de réception de la commande.

15. Conditions de paiement (complément de l'art. 4 CGL-P)

Si la valeur de la commande dépasse 50 000,00 Frs ou si le délai de livraison souhaité par le client dépasse trois mois, le paiement s'effectue comme suit :

- 1/3 de la valeur de la commande payable à la passation de commande
- 2/3 de la valeur de la commande payables à la livraison.

16. Remise quantitative

Les remises proposées dans l'offre s'appliquent. Aucune remise n'est concédée pour une commande d'une valeur inférieure à 150,00 Frs (barème). Dans le cas d'une commande passée par voie électronique (via A&D Mail (Internet), Mail2Edi ou via une connexion Edifact), des remises sont également concédées sur les commandes d'une valeur inférieure à 150,00 Frs.

17. Délais de livraison (complément de l'art. 11 CGL-P)

Délai de livraison conforme à notre confirmation de commande.

18. Règlements relatif à l'exportation (complément de l'art. 11 CGL-P)

Les marchandises portant la désignation "AL/EKN autre que N" sont soumises à la réglementation suisse en cas d'exportation hors de Suisse, à la réglementation européenne ou allemande en matière de contrôle des exportations en cas d'exportation hors de l'UE. Les marchandises portant la désignation "ECCN autre que N" sont soumises à la réglementation nord-américaine. Les marchandises portant aucune designation ou une designation "EKN:N", "AL:N" ou "ECCN:N" peuvent être également soumises à autorisation, selon la destination finale ou l'utilisation des marchandises. En général EKN et ECCN sont mentionnés sur notre facture ou bulletin de livraison, autrement nous pouvons vous aider à les déterminer.

19. Logiciels

L'utilisation et la garantie des logiciels sont régies en sus par les « Conditions générales » respectives jointes à chaque logiciel.

20. Retours

Dans le cas d'une erreur de livraison nous étant imputable (dépassement de la quantité ou fourniture d'un produit ne correspondant pas au produit commandé), nous reprenons les produits et remboursons intégralement le montant payé par l'acheteur, à condition que les produits nous soient retournés dans un délai de deux semaines à compter de la date figurant sur le bordereau de livraison. Passé ce délai, les objets sont considérés comme ayant été acceptés par l'acheteur, qui est alors tenu de les régler.

En cas de passation d'une commande erronée par l'acheteur (« commande erronée ») ou d'annulation de commande par l'acheteur (« annulation »), nous ne sommes pas tenus d'accepter les retours ni de rembourser les paiements déjà effectués. Les produits des catégories C et D ne sont systématiquement pas repris. Dans certains cas, considérés par nous comme étant justifiés, nous acceptons de reprendre des produits des catégories A et B conformément aux conditions ci-après et de rembourser éventuellement des paiements déjà effectués par l'acheteur :

- Commande erronée : dans le cas d'un retour que nous avons accepté pour des produits des catégories A et B, les produits de la catégorie A sont remboursés à 85 %, ceux de la catégorie B à 70 %.
- Annulation : dans le cas d'un retour que nous avons accepté pour des produits des catégories A et B, les produits de la catégorie A sont remboursés à 100 %, ceux de la catégorie B à 70 %.
- Les produits doivent nous être retournés dans leur emballage d'origine réutilisable, non descellés.
- La valeur minimale des retours est de 250,00 Frs, référencée au prix facturé pour la position respective.
- La condition de tout retour et remboursement est que les objets livrés nous soient retournés dans les six semaines suivant la date figurant sur le bordereau de livraison. Dans le cas de livraisons expédiées outre-mer, le délai de retour vaut à compter de la date figurant sur le bordereau de livraison, plus un mois.
- Le bordereau de livraison d'origine doit être joint au retour.
- En Europe, les retours doivent être effectués « franco domicile », c'est-à-dire aux frais de l'acheteur.

* Catégories de produits

A : réutilisation sans problème à court terme

B : réutilisation restreinte ou seulement à moyen terme

C : produits/commandes personnalisés spécialement fabriqués/approvisionnés pour le client, ne pouvant pas, en règle générale, être réutilisés ni recyclés

C : produits/commandes personnalisés spécialement fabriqués pour le client nécessitant une prestation d'ingénierie et ne pouvant ni être réutilisés, ni être recyclés (Design for Customer)

En vue de garantir l'efficacité et la fiabilité du service, nous prions les acheteurs d'envoyer les retours à l'adresse suivante :

Siemens Schweiz AG
Verfügung A&D
c/o PostLOGISTICS AG
Heinrich Stutz-Str. 27
CH-8902 Urdorf

21. Réparations et échange

Nous nous réservons le droit de décider si les composants défectueux sont échangés ou réparés ; il est toutefois procédé, en règle générale, à un échange. L'échange de composants défectueux présente l'avantage d'une remise en service rapide de l'installation en cas de panne. Nous envoyons à l'acheteur un composant de rechange (de référence identique), généralement dans les trois jours ouvrés (échange standard). Sur demande de l'acheteur et moyennant paiement en sus, une pièce de rechange peut être fournie en un jour ouvré (échange express par Postexpress ou service de courrier), pourvu que la pièce se trouve en magasin.

L'acheteur est tenu de nous renvoyer les composants défectueux dans un état réparable dans les dix jours ouvrés suivant la réception de la pièce de rechange fournie à titre d'échange. Dans le cas contraire, la totalité du prix figurant au barème sera facturée à l'acheteur pour la pièce de rechange fournie à titre d'échange.

Les réparations sont effectuées dans les conditions suivantes : une réparation normale prend de 3 à 5 semaines environ. Sur demande, un compte-rendu de réparation rédigé en allemand ou en anglais peut être fourni gratuitement à l'acheteur.

Dans les cas particulièrement urgents, nous proposons, moyennant supplément, la réparation rapide. Sur demande de l'acheteur et moyennant supplément, nous pouvons retourner les composants réparés après y avoir effectué des réglages spécifiques.

S'il a été passé, entre l'acheteur et nous, un contrat de maintenance relatif aux composants défectueux, la réparation est effectuée sous réserve des conditions stipulées dans le contrat de maintenance.

Prière de toujours envoyer les retours pour réparation, accompagnés d'une description du défaut (formulaire disponible sous www.siemens.ch/automation/repairs) à l'adresse suivante :

Siemens Schweiz AG
Ersatzteile und Reparaturen
c/o PostLOGISTICS AG
Heinrich Stutz-Str. 27
8902 Urdorf

22. Prix et autres indications relatives à notre catalogue de prestations de service

Pour des indications détaillées sur la procédure de commande, les prix des différentes prestations de service et pour des réponses à d'autres questions, prière de contacter :

Tél. : +41 (0)848 822 811
Fax : +41 (0)848 822 815
E-mail : adrepairs.ch@siemens.com

www.siemens.ch/automation/service&support
www.siemens.ch/automation/serviceguide

La ligne directe vers Industry Automation and Drive Technologieses

Commandes / Traitement des commandes

Commandes
adsales.ch@siemens.com
Fax +41 (0)848 822 855

E-Business - Le centre commercial IA&DT Mall
7 jours sur 7 jours et 24 heures sur 24 :
www.siemens.ch/mall/fr

Traitement des commandes
Tél. +41 (0)848 822 833
Fax +41 (0)848 822 855
adsales.ch@siemens.com
E-Business - le centre commerical IA&DT Mall
www.siemens.ch/mall/fr

Renvoi de mmatériel

Adresse pour renvoi de matériel
Siemens Schweiz AG
Renvoi du matériel IA&DT
c/o PostLogistics AG
Heinrich Stutz-Strasse 27
CH-8902 Urdorf

Réducteurs et Moteurs
Service et pièces de rechange
Gebrüder Meier AG
Allmendstrasse 10
CH-8105 Regensdorf
www.gebrueder-meier.ch

Assistance Center / Technical Support

Conseil de vente / Technical Consulting
Tél. +41 (0)848 822 844
Fax +41 (0)848 822 855
adassistance.ch@siemens.com
www.siemens.ch/adassistance/fr

Technical Support
Tél. +41 (0)848 822 888
Fax +41 (0)848 822 876
Conseils techniques
7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :
www.siemens.ch/automation/support-request/fr

Training

Sitrain
Centre de formation IA&DT
Tél. +41 (0)848 822 800
Fax +41 (0)848 822 801
adtraining.ch@siemens.com
www.siemens.ch/sitrain/fr

Service / Pièces de rechange / Réparation

Service Helpline
Tél. +41 (0)848 822 866
Fax +41 (0)848 822 876
adhelpline.ch@siemens.com

Service de réparation
Tél. +41 (0)848 822 811
Fax +41 (0)848 822 815
adrepairs.ch@siemens.com

Service des pièces de rechange
Tél. +41 (0)848 822 812
Fax +41 (0)848 822 815
adspares.ch@siemens.com

Réducteurs et moteurs
Gebrüder Meier AG
Tél. +41 (0)44 870 93 93
Fax +41 (0)44 870 93 94
info@gebrueder-meier.ch

Conditions générales
Les conditions de vente du commerce des produits de Siemens Suisse SA font foi, y inclus les compléments aux « Conditions générales de vente de Siemens Suisse SA » pour toutes les lignes de produits de la technique d'automatisation et d'entraînement, édition août 2008.

Réserve de parité
Les prix sont basés sur une parité (cours de vente des devises) de 1. – EURO = 1.35 CHF. Ils seront adaptés au cours en vigeur de la livraison de l'usine, en cas d'écart supérieure à +/- 0.02.

www.siemens.ch/automation/fr

Siemens Suisse SA
Industry Sector
Industry Automation and
Drive Technologies
5, avenue des Baumettes
CH-1020 Renens
Tél. +41 (0)848 822 844